



**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine  
du jeudi 7 décembre 2017, à 17h30**

---

**Présidence** : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet  
**Présents** : 41 délégués représentant 25 communes  
**Excusés** : Pour le Comité de direction :  
Mme Murielle Roos Bovey

*Pour les délégués :*

Mmes Carmen Landolt Läubli – Chénens, Nadine Vuichard Andrey – Corserey, Fabienne Jenny – Ferpicloz, Brigitte Python – La Sonnaz, Martine Halter – Le Mouret, Marie-Claire Pasquier – Neyruz, Caroline Denervaud – Villars-sur-Glâne, Belkiz Renklicicek – Villars-sur-Glâne, Gisèle Locatelli – Villars-sur-Glâne, Marine Jordan – Fribourg, Nadège Piller – Fribourg, Micheline Ebner – Fribourg, Josi Eichhorn – Fribourg, Monique Pichonnaz Oggier – Fribourg, Immaculée Mosoba Zola – Fribourg, Lauraine Peisl – Fribourg

MM. Philippe Chassot – Granges-Paccot, Aurélien Baroz – Hauterive, Fabien Schafer – Gibloux, Bertrand Emmenegger – Marly, Jean-Claude de Reynier – Marly, Bernard Francey – Noréaz, Pierre-Emmanuel Carrel – Villars-sur-Glâne, Marc Roder – Villars-sur-Glâne, Diego Frieden – Villars-sur-Glâne, Fernando Ardito – Fribourg, Mirko Radenkovic – Fribourg

---

**M. le Président** ouvre cette assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, au représentant de la presse, au Dr Benoît Gummy ainsi qu'aux membres du Comité de direction. Il excuse le Dr Bruce Brinkley.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 14 novembre 2017. L'ordre du jour n'appelle aucune remarque, il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2017
2. Informations du Comité
3. Règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (ex-Codems)
4. Budgets 2018
  - a) Budget de fonctionnement 2018 du Réseau santé de la Sarine
  - b) Budget des investissements 2018 du Réseau santé de la Sarine
  - c) Vote final
5. Plan financier 2018-2022 : présentation
6. Divers

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée peut valablement délibérer.

---

Les scrutateurs qui vont œuvrer ce soir sont Mmes Jeanine Trinchan de Treyvaux, Dominique Haller Sobritz d'Autigny et Monique Pache de Fribourg.

---

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2017

Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à Mme Gross pour sa rédaction.

---

## 2. Informations du Comité

Pour cette assemblée des délégués, **M. le Président** relève l'importance de rappeler l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la loi Senior+, mais également de faire un bilan des deux premières années de fonctionnement du RSS en présentant les défis principaux pour cette nouvelle période qui s'ouvre. Quelle est l'origine du RSS qui a fait suite à l'ACSMS ? Il s'agit de la résultante d'une expertise réalisée en 2013 par le bureau BfB qui a relevé une série d'éléments à améliorer et à compléter, soit :

- Pas de vue d'ensemble du réseau de soins
- Pas de coordination entre les différents intervenants
- Le Comité de direction ne peut pas déléguer ses tâches
- La FASDS effectue différentes tâches qui sont exécutées à double avec l'ACSMS
- Une gestion différente entre les entités.

Suite à ces constats, le Comité de direction a entrepris différentes actions, dont :

- La modification des statuts, modification qui a été acceptée par les délégués
- La dissolution de la FASDS
- Une unification de la gestion du HMS, du SASDS, de la Codems et de la Commission IF
- La création d'un poste de Directeur général et l'engagement de différents chefs de service.

Le Directeur général s'est vu confier différentes missions, dont celle de mettre un accent sur l'organisation interne du RSS avec :

- Une réorganisation des services transversaux
- Une amélioration de la gestion du personnel. Différents éléments avaient déjà été identifiés en termes de conduite et d'encadrement et des démarches à entreprendre
- Une amélioration de la gestion financière vis-à-vis des communes et des délégués, avec une maîtrise financière et instauration d'un plan financier.

En parallèle, il s'agissait également de préparer la dimension externe du RSS avec :

- L'intégration de la Codems au RSS au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- L'entrée en vigueur de la loi Senior+ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**M. le Président** donne la parole au Directeur général, **M. Jacques Pollet**, pour une présentation de ses constats et actions entreprises.

Pour 2015, ses constats ont été les suivants :

- Gestion financière disparate avec différents plans comptables
- Gestion des Ressources humaines selon la LPers, mais avec des pratiques différentes
- Logiciels informatiques disparates
- Obsolescence du matériel de certains services.

Suite à ces constats, les actions mises en place ont été les suivantes :

- Mise en place d'un organigramme unique
- Choix des différents chefs de service (RH, HMS, SAS, SASDS, Finances)
- Mise en place d'un plan comptable unique
- Choix de la stratégie informatique (utilisation de logiciels métiers différents)
- Dissolution de la FASDS
- Nouveaux contrats de travail pour les collaborateurs de la FASDS rejoignant le RSS
- Achat de nouveaux matériels et demande de crédits divers (pour achat ambulances notamment).

L'analyse s'est poursuivie et pour 2016, les constats de M. Pollet ont été les suivants :

- Obsolescence du bâtiment du HMS et du SAS
- Trop de chambres à deux lits (difficultés pour les résidents)
- Non-uniformisation de la pratique entre les différents étages du HMS
- Difficultés plus importantes dans la gestion des résidents du 1<sup>er</sup> étage
- Sous-dotation au Service d'aide et de soins à domicile SASDS
- Organisation du SAS pas optimale.

Suite à ces constats, les actions entreprises ont été les suivantes :

- Dissolution effective de la FASDS
- Analyse du bâtiment et premiers travaux
- Réflexion sur la mise en place des valeurs du RSS
- Diminution des chambres à deux lits
- Mise en place d'une organisation similaire entre les étages du HMS
- Appel au médecin de liaison du RFSM
- Réorganisation du SAS en secteurs
- Augmentation de la dotation de 4 EPT pour le SASDS.

Pour 2017, les constats du début d'année ont été les suivants :

- Difficultés de communication entre la hiérarchie et les membres des équipes soignantes au 1<sup>er</sup> étage
- Connaissance relative des équipes dans le traitement de la démence
- Communication à améliorer avec les résidents et les familles.

Pour y remédier, les actions suivantes ont été entreprises :

- Mise en place d'un soutien infirmier du Réseau fribourgeois de santé mentale RFSM avec pour objectifs :
  - Un recentrage sur les besoins des résidents
  - Le suivi des effets des cadres thérapeutiques
  - Le respect collectif de ces cadres thérapeutiques
  - Une analyse de la situation
  - Le développement des compétences et conseils sur les bonnes pratiques.
- Mise en place d'une supervision d'équipe par l'infirmière du RFSM avec comme objectifs :
  - Favoriser l'expression du ressenti de chacun
  - Apprendre à écouter l'autre
  - Amélioration de la collaboration
  - Remise en question dans son attitude envers ses collègues

- Cours de la HES-SO sur la démence à tout le personnel du HMS
- Séances d'informations avec les résidents et leurs familles (3 par année et 1 avec les familles uniquement).

**M. le Président** reprend la parole. Pour ce qui est du présent, chacun aura certainement pu lire dans la presse qu'il y a eu une intervention et une conférence de presse d'un syndicat. Suite à cette intervention, le jour-même, le Service du Médecin cantonal a procédé à une inspection inopinée le 17 octobre 2017. Pour les équipes travaillant ce jour-là, cela n'a pas forcément été facile à vivre. Le Comité de direction s'est dit très satisfait que cette inspection ait lieu car elle a permis d'avoir un regard externe sur la situation et de définir s'il y avait lieu de compléter le dispositif mis en place. Le Comité de direction tient à manifester sa réprobation sur la manière de procéder du syndicat et sur le fait de recevoir un courrier et qu'une conférence de presse soit organisée 2 heures seulement après réception dudit courrier. **M. le Président** donne à nouveau la parole à M. Pollet pour un récapitulatif des constats du Service du Médecin cantonal.

**M. J. Pollet** confirme qu'effectivement, cette inspection par le Service du Médecin cantonal a été très difficile pour les équipes en place ce jour-là. Toutefois, les constats sont intéressants et vont dans un sens positif. Les constats principaux du Médecin cantonal sont les suivants :

- Tous les résidents interviewés ont fermement nié l'existence de maltraitance verbale et physique à leur égard
- Le personnel rencontré n'a pas vécu de maltraitance
- La plupart des résidents étaient dans l'ensemble satisfaits de leur prise en charge
- Dans toutes les chambres visitées, la sonnette était branchée
- Les chutes sont notifiées dans les dossiers Siems qui est un logiciel de suivi des résidents. Ce logiciel permet d'obtenir des statistiques
- Réflexions à mener liées à la prise en charge des cas difficiles. Au premier étage du HMS, il y a effectivement plus de situations complexes, d'où notre collaboration avec le RFSM
- Le stress du personnel, le manque de temps ont été évoqués par le personnel et les résidents. Il y a effectivement un manque de temps qui est ressenti, mais la dotation est donnée en fonction de l'évolution RAI de chaque résident. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a eu une nouvelle évaluation de l'outil RAI qui a donné un nombre d'EPT légèrement inférieur
- Le respect de la dotation pour 2016 (0,45 EPT)
- Taux d'absentéisme en diminution (2016 : 4,29%) (2015 : 5,10%) (2014 : 7,93%).

Suite à cette inspection, les demandes d'amélioration du Service du Médecin cantonal ont été les suivantes :

- Mise en place d'une politique d'entreprise par rapport à l'organisation du personnel (délai au 31.01.2018). **M. J. Pollet** relève que plusieurs éléments ont déjà été mis en place depuis 2 ans, notamment au niveau RH)
- Elaboration d'un concept par rapport à la prévention des chutes et la maltraitance (délai au 31.03.2018)
- Soutien aux cadres par un coaching lié à la gestion des absences (2 jours de cours ont déjà été organisés pour le personnel et sur la mise en place des valeurs du RSS).

Les constats pour cet automne 2017 sont les suivants :

- ⇒ **Pour le Service du Médecin cantonal**
  - Différentes mesures ont été mises en place
  - Il faut du temps pour évaluer leur effet

⇒ **Pour le Service de liaison RFSM (après 7 séances de supervision)**

- Une bonne cohésion d'équipe
- Envie commune d'améliorer le rôle professionnel

⇒ **Pour le Comité de direction**

- Les organes de surveillance valident les actions entreprises.

Voilà, en résumé les éléments essentiels qu'il était important de mentionner et qui sont à retenir pour les 2 premières années de fonctionnement du RSS. **M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Pour l'avenir, la mission confiée au Directeur général et à l'ensemble des différentes entités sera la poursuite des démarches internes au RSS avec :

- La finalisation de la réorganisation administrative
- Un travail sur la cohésion des équipes et les missions professionnelles
- La mise en œuvre du plan financier

A côté de ces démarches qui se poursuivront, il faudra compter avec une période de déploiement externe du RSS avec notamment :

- L'intégration de la Codems au RSS au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- La poursuite des pourparlers avec la Rose d'automne. L'objectif est d'arriver à une reprise et un achat du bâtiment pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, au plus tôt. **M. le Président** tient à préciser qu'il appartiendra à l'assemblée des délégués de valider ou non cette reprise avec d'éventuelles modifications statutaires et le volet financier. Aujourd'hui, à ce stade, la mission a été confiée par le Comité de direction à MM. Pollet et le Président de mener les pourparlers. **M. le Président** rappelle encore qu'à l'époque, il y a déjà eu un rapprochement entre le Manoir et Ste-Jeanne Antide.
- La mise en place d'un organe de coordination. La demande est faite aujourd'hui aux délégués de valider certains éléments financiers. Une présentation en bonne et due forme aura lieu lors de l'assemblée des délégués du 30 mai 2018, avec entrée en vigueur dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018. Un travail conséquent a été réalisé par un groupe de travail composé notamment de 3 directeurs d'EMS et présidée par Mme Rose-Marie Rittener, ancienne directrice des ligues de santé.
- Plan de couverture des besoins du district. Certaines personnes pourront dire que la Codems a déjà un plan de médicalisation et c'est vrai. Mais ce plan de médicalisation ne concerne que les EMS. Il s'agit d'avoir une couverture d'ensemble avec toutes les structures intermédiaires. Dès que nous serons en possession des besoins qui devront être validés début 2018, le plan de médicalisation sera réactualisé. Les délégués seront informés.

Au niveau des actions qui seront entreprises en 2018 en interne par la Direction générale, il s'agit de :

- Formation de l'ensemble du personnel
  - HMS : démenche suite
  - SASDS : transmissions ciblées
  - SAS : 40 heures de formation obligatoire
- 2 jours de cours pour les cadres
- Poursuite des cercles de qualité pour le HMS
- Poursuite de la supervision 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- Mise en place d'un concept MSST
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des collaborateurs
- Engagement d'un conseiller juridique à 50% pour le RSS. Actuellement, nous bénéficions de la collaboration d'une juriste à 30%. Nous souhaitons engager un conseiller juridique à 80% dont 30% sera facturé aux cycles d'orientation CO
- Augmentation de la dotation SASDS de 6 EPT (+ 6'000 heures pour l'année prochaine).

**M. le Président** tient à remercier M. Pollet pour la présentation des principaux défis du RSS. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Pour terminer avec les communications du Comité de direction, **M. le Président** informe de la démission de M. Christophe Roulin, chef d'exploitation du SAS, au 31 janvier 2018. Il tient à le remercier pour sa collaboration de longue date, tout d'abord en tant qu'ambulancier de 2001 à 2011, comme adjoint dès 2012, puis comme chef d'exploitation depuis juillet 2015. M. le Président le remercie pour son implication dans la fusion. Pour lui succéder, M. Thomas Ulrich débutera son activité le 1<sup>er</sup> mars 2018. Agé de 37 ans, M. Ulrich habite à Attalens. Il est au bénéfice d'une formation d'ambulancier ES, d'une formation en leadership et management de proximité. Depuis 2006, il travaille au CSU Chablais Vaudois et dès 2014 occupe la fonction d'adjoint du chef de service.

Au niveau du Service d'aide et de soins à domicile, **M. le Président** a le plaisir de saluer la présence de Mme Hélène Morgenthaler, nouvelle cheffe de service depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Agée de 45 ans, Mme Morgenthaler habite Fribourg. Elle bénéficie d'un cursus d'infirmière et cadre infirmière 1994-2013. En 2014, elle a obtenu un master en management des organisations sanitaires et sociales. Elle a occupé la fonction d'infirmière-cheffe du département support au HFR de 2014 à 2017.

**M. le Président** souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux chefs de service et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** profite de ce moment pour rappeler que la fusion du Grand Fribourg est en phase de préparation. Dans ce cadre-là, il a tenu à pouvoir réévaluer divers engagements dans les différentes associations de communes, dont sa présidence de la commission pour les indemnités forfaitaires (CIF). Il tient à remercier chaleureusement Mme Antoinette de Weck, vice-présidente du RSS, qui a accepté d'assurer durant les deux prochaines années la conduite des séances de la CIF.

### **3. Règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (ex-Codems)**

Dans le cadre de la mise en place de la loi Senior+ au 1<sup>er</sup> janvier 2018, nous n'avons pas reçu du canton des informations de façon très anticipée sur les éléments de mise en œuvre, notamment le règlement d'exécution qui fait encore l'objet d'une consultation jusqu'au 13 décembre 2017. Dans ce contexte-là, le canton nous a informés qu'il avait prévu une période de 3 ans pour la mise en place des conventions avec les EMS selon le projet du RPMS (règlement sur les prestations médico-sociales).

Au niveau du règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (ex-Codems), le Comité de direction propose d'aller dans le même sens et d'effectuer uniquement un « toilettage formel » de ce règlement, et de profiter de ce délai de 3 ans pour faire l'expérience de cette réglementation et revenir après ce délai avec une modification substantielle.

Il y a toutefois 2 réserves qui sont à préciser :

- Le Comité de direction propose également aux délégués d'introduire dans le règlement un nouveau point offrant au RSS la possibilité de prendre en charge les frais d'hébergement annuel pour les logiciels informatiques. En effet, la gestion informatique est actuellement en pleine mutation. Pour permettre de répondre à ces importants changements, la Codems a nommé un groupe de travail informatique composé du Directeur général et des représentants de la Conférence des Directeurs d'EMS et de représentants du monde de l'informatique, permettant de définir un modèle de prise en charge des coûts informatiques pour les EMS. Plusieurs options sont à l'étude et le changement proposé dans le règlement permettra de mettre en place la meilleure solution répondant aux demandes d'optimisation des coûts pour les communes ainsi que de répondre à la réalité actuelle des besoins en informatique des EMS.
- Tenant compte du principe selon lequel l'amortissement d'un bien correspond à sa durée de vie effective, le Comité de direction propose de modifier l'article 5.3 en reprenant la formulation du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes. Sur cette base, ainsi que sur la base du plan comptable Curaviva H+, le Comité de direction élaborera une table de dépréciations, qui sera annexée au règlement, en tenant compte des nouvelles règles sur les finances communales. En effet, les règles régissant les finances communales, actuellement contenues dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution, seront prochainement actualisées et complétées par une loi spécifique sur les finances communales afin de correspondre aux recommandations posées par le MCH2.

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer le règlement, chapitre par chapitre.

#### **Chapitre 1 : Validité, portée et limites du règlement**

La parole n'est pas demandée.

#### **Chapitre 2 : Méthodes et outils applicables**

La parole n'est pas demandée.

#### **Chapitre 3 : Principe de répartition des frais**

La parole n'est pas demandée.

#### **Chapitre 4 : Frais financiers**

- 4.1. Définition des frais financiers
- 4.2. Composition des frais financiers
- 4.3. Exigences supplémentaires
- 4.4. Objets complexes /demandes multiples

La parole n'est pas demandée.

#### **Chapitre 5 : Principe des remboursements**

##### **5.1. Taux « Fiffine » au sens de l'article 5 de la directive**

##### **5.2. Taux moyen**

##### **5.3. Amortissement des actifs**

Jusqu'à présent, il y avait une table. Selon les principes définis dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution ainsi que dans le plan comptable Curaviva H+, le taux d'amortissement d'un bien doit correspondre au moins à la durée de vie présumée de ce dernier. Sur cette base, le Comité de direction, sur proposition de la Codems, propose d'élaborer une table de dépréciations qui sera annexée au règlement.

##### **5.4. Frais financiers des terrains**

### 5.5. Achats en leasing, par acompte ou loyer

### 5.6. Investissements informatiques et location d'espace informatique

Pour ce point, **M. J. Pollet** tient à préciser que le groupe de travail informatique travaille actuellement sur différents éléments. L'idée est de pouvoir travailler avec les diverses possibilités liées à la gestion informatique qui évolue sans cesse et très rapidement. Le but est de trouver la meilleure solution.

### 5.7. Paiement des frais financiers

**M. Jacques Crausaz, Gibloux**, souhaite poser une question sur le fond, n'étant lui-même pas un spécialiste des règlements de la Codems, mais étant interpellé par l'EMS du Gibloux qui a terminé son agrandissement. Au sens de la loi sur les communes, les amortissements et intérêts entrent comptablement en force à partir de l'année prochaine. M. Crausaz a un problème avec la teneur du 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 5.7. où il est précisé que les « frais financiers sont remboursés aux EMS en trois acomptes dans l'année suivant leur réalisation ». M. Crausaz a un problème d'interprétation avec le terme « réalisation ». Selon cet article, un versement relatif aux frais financiers n'interviendrait qu'en 2019. M. Crausaz aimerait comprendre le décalage entre les règles de la loi sur les communes et cette exception.

**M. le Président** donne la parole à M. Ch. Werro, chef des finances du RSS.

**M. Ch. Werro** explique qu'effectivement, l'amortissement se fera pour la première fois en 2018. Les frais financiers 2018 seront payés en 2019, d'où la raison de ce décalage. Comme le prévoit le règlement, les frais financiers sont remboursés aux EMS en trois acomptes dans l'année suivant leur réalisation.

**M. J. Pollet** précise encore que pour calculer les intérêts, la Codems doit connaître quel est l'intérêt moyen payé par l'EMS. Pour pouvoir calculer l'intérêt moyen 2018, nous devons être au début 2019. C'est ce mécanisme qui demande de payer l'amortissement et l'intérêt 2018 en 2019.

## Chapitre 6 : Procédure de demande

### 6.1. Critères pour la soumission des demandes

### 6.2. Modalités pour la soumission

### 6.3. Etapes de la procédure

### 6.4. Examen et évaluation des demandes

### 6.5. Planification quinquennale

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 7 : Obligation en cas d'octroi de subvention

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 8 : Voies de droit

La parole n'est pas demandée.

## Chapitre 9 : Information

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote les modifications proposées dans ce règlement.

**A l'unanimité, les propositions de modification du règlement pour la prise en charge des frais financiers et des investissements des établissements médico-sociaux du district de la Sarine (ex-Codems) sont acceptées.**

---

#### **4. Budgets 2018**

Chaque délégué a reçu les budgets du RSS (fonctionnement et investissement) ainsi que le message y relatif. **M. le Président** donne la parole à **M. J. Pollet** qui souhaite relever certains éléments importants relatifs au budget de fonctionnement, soit :

- L'intégration de la Codems au sein du RSS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Jusqu'à présent, le budget de la Codems était transmis aux délégués pour information uniquement, il n'était pas soumis à la votation. Dès 2018, ce budget fera partie intégrante du budget du RSS et sera voté par l'assemblée des délégués.
- Création de l'organe de coordination. Une présentation officielle de cet organe est d'ores et déjà planifiée lors de l'assemblée des délégués du 30 mai 2018.
- La création d'un poste de chef de service infrastructure et achats. La mise en place d'un mandat d'étude parallèle avec analyse des bâtiments du HMS et du SAS nous a incités à prendre la décision de créer un poste de chef de service infrastructure et achats. Ce collaborateur pourra nous accompagner dans différents besoins (véhicules, matériel, déménagements, rénovation du bâtiment et éventuellement avec intégration de la Rose d'automne, suivi des véhicules ambulanciers, etc.).
- L'augmentation du budget 2018 (y compris la Codems) de Fr. 286'950.— facturée aux communes. En prenant en compte l'intégration de l'organe de coordination et le nouveau chef de service infrastructures et achats, cette augmentation est tout à fait correcte.
- Le bénéfice prévu du HMS sera porté au bilan du RSS.

**M. le Président** ouvre la discussion sur cette introduction effectuée par M. Pollet. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer à la lecture du budget, page par page.

#### **Page 2 : récapitulatif**

La parole n'est pas demandée.

#### **Pages 3 à 6 : Administration générale**

**Mme Adeline Jungo, Fribourg**, a une question par rapport aux différents postes se terminant par 310.33 Civilistes. Dans le message, il y a une remarque sur l'engagement d'un civiliste en informatique. Ces rubriques sont vraiment disparates au sein des autres services tels que les RH, les finances, le HMS, les soins ou le Foyer de jour. Mme Jungo demande comment se passe la gestion des civilistes.

**M. J. Pollet** explique que nous avons un accord avec la Confédération pour pouvoir disposer de 10 civilistes au sein du HMS. L'engagement de ces civilistes se fait en fonction de nos besoins. Par exemple, pour 2018, il n'y aura pas de civiliste au service des finances. Par contre, il y en aura un au service informatique. Ces engagements se font également en fonction de nos possibilités, les postulations et les profils métiers que nous recevons.

#### **Pages 7 à 13 : Santé**

La parole n'est pas demandée.

**Pages 13 à 14 : Foyer de jour**

La parole n'est pas demandée.

**Pages 15 à 18 : Soins ambulatoires**

La parole n'est pas demandée.

**Pages 19 à 22 : Service d'ambulance de la Sarine**

La parole n'est pas demandée.

**Page 23 : Organe de coordination sarinois pour les lieux de résidence des aînés**

La parole n'est pas demandée.

**Page 24 : Prévoyance sociale**

La parole n'est pas demandée.

**Pages 25-26 : Finances**

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au budget des investissements 2018.

Pour 2017, dans le cadre des investissements, nous avons procédé :

- A l'amélioration des logiciels informatiques
- Aux premiers travaux à la suite de l'étude du bâtiment
- Aux différents remplacements nécessaires (informatique, buanderie, SASDS)

Pour 2018, il est prévu ce qui suit :

- Une étude de concept, notamment le concept sur la personne âgée qu'il est prévu de mettre en place pour aider les communes
- L'amélioration et un nouveau logiciel informatique, dont le nouveau logiciel pour l'organe de coordination
- Les travaux liés au projet du futur bâtiment
- Différents remplacements (véhicules, monitoring)

Ces investissements pour 2018 se répartissent comme suit :

Projet de concept communal	40'000.00
Projet de concept MSST et mise en place	50'000.00
Investissements software	85'000.00
Programme Wedo pour l'organe de coordination	45'100.00
Appel malade et téléphonie	170'000.00
Honoraires MEP	430'000.00
Adaptation parking	60'000.00
Achat véhicule HMS	18'000.00
Achat de 2 voitures pour SASDS	30'000.00
Achat de monitoring pour SAS	129'000.00

Concernant le projet de concept communal, **M. le Président** donne en préambule la parole à **Mme A. de Weck** qui communique qu'avec la nouvelle loi Senior+ qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes auront un délai de 5 ans pour mettre en place un plan de mesures pour les personnes âgées. Ces plans de mesures doivent veiller à l'intégration des Seniors dans la société, la reconnaissance de leurs besoins, de leurs compétences ainsi que le maintien de leur autonomie. Mme de Weck a eu l'occasion de rencontrer les responsables des Hautes Ecoles, dont le Professeur Bickel, qui était tout à fait prêt à nous aider dans la préparation de ce plan de mesures. Mme de Weck trouvait dommage que cela ne se fasse que pour la Ville et a donc proposé que l'étude réalisée par la HETS s'occupe de l'ensemble des communes du district de la Sarine étant donné que celles-ci sont toutes appelées à réaliser ce travail. Le Comité de direction a validé cette proposition. Comme cela concernera le district et non plus seulement la ville de Fribourg pour Fr. 40'000.--, cela fera 3 x Fr. 40'000.--, soit Fr. 120'000.— sur 3 ans. L'idée est d'incorporer les personnes actives sur le terrain et de faire un inventaire de ce qui se fait dans les communes pour connaître les bonnes pratiques, d'organiser un World Café pour faire un échange d'idées puis de regarder, dans un premier temps avec les personnes actives, puis les seniors. Il est important également que les délégués participent à l'élaboration de ce plan de mesures. Il y aura ensuite un concept général qui sera élaboré par la HETS et qui sera adapté en fonction des besoins de chaque commune. Nous devrions ainsi arriver en 2023 à avoir un plan de mesures qui soit adapté à chaque commune.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Mme Gisèle Marthe, Le Mouret**, se dit surprise de constater que dans le groupe de travail ne figure pas Mme Judith Camenzind qui est à la base du projet Senior+, ce d'autant plus que Mme Camenzind a visité toutes les petites associations qui existent déjà pour voir leur fonctionnement et ce qui est encore à améliorer. La 2<sup>ème</sup> interpellation de Mme Marthe se porte sur le montant qui est prévu sur 3 ans. Les communes ont pour habitude de mettre le montant d'un investissement dans sa totalité, même si cet investissement est réparti sur plusieurs années.

**M. J. Pollet** comprend et partage la remarque de Mme Marthe. En discutant avec le Professeur Bickel, il s'est avéré que ce travail serait réparti en 3 étapes et non en une seule, soit 3 x Fr. 40'000.-. A ce moment-là, les budgets étaient déjà établis, mais il est vrai que sur le principe, ce montant aurait dû être porté dans sa totalité. Il s'agit malheureusement, dans la présente situation, d'un problème de logistique.

Pour répondre à Mme Marthe concernant la présence de Mme Camenzind, **Mme A. de Weck** lui répond que toutes les personnes qui travaillent sur ces plans de mesure seront intégrées, dont Mme Camenzind. Personne ne sera exclu.

La parole n'est plus demandée.

**M. le Président** passe au Budget de la Commission IF.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote les différents budgets.

Il commence par le budget de fonctionnement.

**A l'unanimité, le budget de fonctionnement 2018 du RSS est accepté.**

Il poursuit par le vote du budget des investissements.

**A l'unanimité, les divers postes figurant au budget des investissements 2018 du RSS sont acceptés.**

---

## 5. Plan financier 2018-2022 : présentation

**M. le Président** donne la parole à M. Pollet qui précise que les communes doivent intégrer ces chiffres dans leur budget et leur propre plan financier. Il rappelle qu'actuellement, il n'y a pas d'obligation légale pour la mise en place d'un plan financier pour les Associations de communes. Celui-ci deviendra obligatoire dès 2020 pour les associations telles que la nôtre. Il s'agit d'un projet de plan financier du RSS. Il faudra compter avec un impact direct sur les plans financiers des communes, montants qui sont à intégrer dans les rubriques idoines. Les montants vont augmenter de manière importante et sont principalement liés à la Codems et à la construction de différents EMS qui sont aujourd'hui en phase ou en fin de construction. Nous avons intégré ces différents EMS, ce qui donne pour les communes une grosse augmentation des charges à partir de 2019. Globalement, nous passons de Fr. 19'389'450.— à Fr. 22'325'600.--. Entre 2019 et 2020, cela restera plus ou moins stable. Entre 2020 et 2021, l'intégration d'un 3<sup>ème</sup> EMS provoquera une nouvelle augmentation, soit de Fr. 22'744'500.— à Fr. 24'599'900.--. Entre 2021 et 2022, la situation est à nouveau assez stable. Les principales augmentations sont liées à l'intégration des frais financiers relatifs à la construction de 3 EMS qui sont à ce jour soit terminés, soit encore en phase de construction (Gibloux, Martinets, Manoir).

**M. le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres de l'assemblée des délégués prennent acte de ce plan financier. **M. le Président** insiste sur le fait que les communes intègrent ces montants dans leur propre plan financier. Il tient à remercier chaleureusement MM. Pollet et Werro et leurs équipes, ainsi que les membres de la commission financière.

La parole n'est plus demandée.

## 6. Divers

**M. le Président** communique que la prochaine assemblée des délégués est d'ores et déjà fixée au **mercredi 30 mai 2018, à 17h30**. Il ouvre la discussion.

**Mme Gisèle Marthe, Le Mouret**, relève que des explications seront données lors de cette assemblée sur l'organe de coordination. Dans le message sur le budget 2018, il est fait mention que « l'organe de coordination contribuera à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS, à contrario, cet organe devra respecter l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement. **Mme Marthe** demande comment allons-nous procéder avec les personnes qui ne seraient pas acceptées dans les EMS ? Ne faudrait-il pas obliger les EMS à accepter une personne ?

**M. Jacques Pollet** l'informe qu'un des nouveaux éléments dans cet organe et dans Senior+ est la mise en place de lits d'attente de placement. Le canton nous demande la mise en place de ces lits. Tous les EMS auront de tels lits. Les personnes pourront temporairement séjourner dans ces lits, durant 30 jours, dans l'attente d'une place dans l'EMS de leur choix. La décision a également été prise de mettre en place un groupe d'accompagnement pour soutenir l'organe de coordination et trouver la meilleure optique possible.

**M. le Président** précise qu'au sein du groupe de projet mis en place, des représentants de la conférence des directeurs d'EMS du district sont présents. La question évoquée par Mme Marthe, comme d'autres questions, seront détaillées lors de la présentation de mai prochain.

Pour conclure, **M. le Président** communique qu'au sein du Comité de direction, un travail avec différents dicastères a été mis sur pied. La plupart des membres du comité se trouvent au sein de groupes de travail ou de commissions et collaborent afin que le RSS se mette en place. C'est un travail de grande et longue haleine. Il tient à les remercier, chacune et chacun, pour leur engagement important au sein du Réseau et propose de les applaudir. **M. le Président** tient également à remercier l'ensemble des collaborateurs du HMS, en particulier l'équipe des cadres et M. Pollet. Là également, il propose de les applaudir pour leur témoigner sa reconnaissance.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 19h00.



**Le Président**  
**Carl-Alex Ridoré, Préfet**



**Le Secrétaire**  
**Jacques Pollet**



**La Secrétaire au procès-verbal**  
**Mireille Gross**